

**La Commission Régionale NEV  
nous présente le rapport de  
son AG du 15 janvier**



**Convocation à l'Assemblée Générale  
de la Commission Régionale de Haute-Ville  
Centre à l'assemblée prévue cette fin de la Journée des Peuples. Remarque**

10 of 10

100

## A partir de la ley de la probabilidad condicional de la clasificación

Cette Assemblée, grâce aux microphones, était assurée d'obtenir l'adhésion et la participation de tous les délégués.

**Présente : Yves GAGNON (A.S.E.), Pierre LAROCHE, P.Y.R., Jean BÉGON (A.S.E.),  
Guy VILLER, Pierre GAGNON (A.S.E.), Christian BOURGEOIS-DUVAL, M.D.C.M., Dr. François  
THOMASSEAU-JOUILLAT (A.S.E.) et André DUBUC, ingénierie à l'assaut de  
l'Obstétrique.**

**Références bibliographiques :** Bibliothèque-DISTRI-MATHÉMATIQUES de l'Académie de Montréal, 1998-1999, p. 120-121.

**Autres éléments :** Résidence dans un établissement (A.D.P.E.S.L./Prestations de services à domicile) ou à l'étranger.

Journal of Health Politics, Policy and Law, Vol. 32, No. 4, December 2007  
DOI 10.1215/03616878-32-4 © 2007 by The University of Chicago



- Report to Parliament**  
Chapter 18(1)(F) of the Act gives the Auditor General the authority to report to Parliament on the financial statements of the Corporation and the Corporation's financial performance. The Auditor General's report will be presented to Parliament in the fall of 2010.

(Concernant les actions administratives, il faut noter que trop de réponses étaient sans réponse sur les deux aspects tout juste pour que leur taux soit déclaré. Cela peut être intéressant).

1) Rapport du Commissaire et déclaration sur les activités administratives des clubs  
Les actions administratives sont très détaillées dans le rapport du CC au septembre. Chaque club émet toutes ou un autre mode à sa convenance.

2) Les clubs peuvent voter sur cette loi dans leurs prochaines AGs. Après quelques débats, les clubs ont majoritairement voté pour, ce qui a permis de prendre en considération la loi dans leurs prochaines votes respectifs. Celle-ci est une volonté et à l'avenir va suivre : [www.sportministere.fr/club/la-loi-administrative](http://www.sportministere.fr/club/la-loi-administrative)

Participation des dirigeants : Mise en place d'un système commun entre tous les clubs

Le CDMV74 : Le Président, Pierre François PICCOLI, nous a fait parvenir une liste des clubs de l'association dont il présente une répartition concernant les deux représentants. L'intérêt a permis de dépasser toute liste. Cependant, aucune indication concernant les autres profils de clubs n'a été faite. Un courriel a été envoyé à chaque club. Sur vingt clubs, les utilisateurs de ce système sont donc 16 clubs. Taux de réussite global : 80%.

Le CDMV77 : Le Président du cc Corse, André PECCHIAZZI, nous a fourni un tableau comparant deux séries proposées par les clubs de l'île. Taux de réussite : 100%.

Le CDMV76 : Presque aucune indication ne nous a été donnée concernant les activités réalisées par les clubs de la Manche. Un courriel a donc été envoyé à chacun d'eux. Sur douze clubs, cinq ont été renseignés. Taux de réussite : 41%.

Le CDMV91 : Un courriel a été envoyé à chaque club. Sur neuf clubs, quatre nous ont fourni les renseignements demandés. Taux de réussite : 44%.

Il reste la direction du club ARAIC en 2007 qui a représenté depuis 1999 le "Nouvel Esprit Vif" dans l'Orne. Comme prévu précédemment, les seules informations ont été renseignées par Sébastien Dalle Perronneau (S.D.P.) qui devient notre nouveau président (A.R.A.I.C.).

Le CDMV79 : Le Secrétaire du cc Corse, Jean-Yves THOMAS, nous a fourni un tableau comparant deux séries proposées par les clubs de Corse-Martinique. Taux de réussite : 100%.

3) Les nouveaux services mis en place sont ceux de la ligne des Administrateurs. Celui présente sur le site [www.sportministere.fr/club/la-loi-administrative](http://www.sportministere.fr/club/la-loi-administrative) est utilisable. Après avoir bien renseigné les coordonnées chaque administrateur peut saisir tout une réponse ou un argument, les clubs ont une solution pour poser à la direction des individuels. Il suffit à ces derniers de faire une simple recherche dans l'onglet du G.C.C.B. Une réponse va être faite par le biais de leur club internet.

4) Concernant le site internet, une nouvelle page a été créée : la page DÉPOS. Elle contiendra, concernant toutes les informations nécessaires aux quelques 116 personnes titres de cette loi de loi, à la PLV. Cette action permet de garder un maximum de lien entre elles.

Le page « Lien de pratique » offre à ce niveau un moyen des nouvelles éléments de la liste des sites.

### II Budget initial et prévisionnel

Christian TAMPIONY déroule le budget initial pour le prévisionnel. Ces données ont été approuvées lors de la dernière réunion du CDIFV...

Pour ce qui est de l'avenir, il fait rappeler que les sessions juillet et Août sont toujours une pré inscription pour être validée. Cela peut donner une amélioration avec des conséquences financières. Actuellement, on peut anticiper une bonne performance pour la saison prochaine.

Christine CHAUME démontre où sont passés les bénéfices déjà créés par ces réunions. Christian TAMPIONY-DUREL, lui, affirme que cette dépense va servir de fonds en cas de répartition entre les deux départements dépendance de 2011. La question sera posée aux députés de l'Ain et France.

Après que les différentes actions prévues avec les partenaires, le budget prévisionnel est approuvé.

Il faut rappeler que les Jeux de Bourgogne ne seront pas pris en charge par l'Etat ou l'Aménagement, comme précédemment, par Pierre DUCLOS car sa participation est prévue pour les Champs-Elysées de Paris qui se déroulent à la même date.

Une date est fixée pour la prochaine réunion : le 10 juillet 2011.

### III Point sur le groupe de travail « aménagement de France » - Christian et Christine

Les différents thèmes (logistique, accès...), de cette organisation sont traités et le travail réunit la préfecture et l'Etat.

Une réunion des membres de juillet 2011 fait partie dans les discussions pour finaliser les deux, avec la section CONFÉDÉ et la Perce Monde, et faire une mise à jour sur le page d'aménagement et sur ses modifications par rapport à la situation actuelle. Nous abandonnons l'option qui est en cours de finalisation par rapport au financement de l'Etat et la loge en Vendôme. Une discussion précise fera le bilan des bonnes.

Christine HAUSSER, Jean ROUSSEAU et Christian TAMPIONY-DUREL sont les personnes responsables chargées de ces actions.

Christian va bien permettre de visualiser le rapport de la réunion de coordination avec le Comité et l'Agglomération Râtel Bleue :

<http://aménagementfrance.0.tl/CDIFV/CDIFV.html>

### IV Point sur le « Référentage »

Yann GALLIOT et Sébastien PRALLET débattent sur leur absence. Ils nous expliquent que Yann a des soucis de santé.

Les réunions prévues le 20 Juillet ne comportent aucune autre réunion ce qui va rassurer les politiques sur le nombre de bénévoles engagés dans cette action.

## Points sur vos Compétences

Pour l'instant, le calendrier peut maintenir son emploi (que les personnes ne sont pas trop enclives).

## Points sur un « décretant administratif »

Quelle autre personne vient écrire à la direction d'Énergie métropole ? Sur le deuxième manche, il convient à prioriser la question de la compétence. Ce joli fil, sans être efficace, offre certains outils pour faire plus efficacement. Il a l'effet d'éviter les litiges d'interprétation et des problèmes de gestion de responsabilités.

Un politiques de travail a par voie d'ordre un rôle qui permettre de faire des corrections pour les deux types d'interprétations et le PDA peut en garder l'essence tout en simplifiant.

Pour le règlement des ambiguïtés du bonheur PDA, nous savons où nous, la personne de la CSE, nous devons renoncer pour renouveler nos rapports avec les documents et communiquer du bonheur.

## Questions d'ordre :

II. Problème de la interprétation de deux entités : l'entité de l'ordre PDA et l'entité de deux entités administratives. Cela est à déjà été fait par David, je suis convaincu que les organisations prévoient une telle chose.

III. Pour le bonheur Aménager, un dossier de son inscription a été mis sur papier.

IV. Pour l'Aménagement, le document intitulé « *Chiffres THÉORIQUE* » fut envoyé plusieurs fois, pour démontrer qu'il était bien nécessaire.

V. Même CHIFFRE, devant un plan de CHIFFRE préalablement, un autre de CHIFFRE. Une coordination de l'engagement est prévue.

Fin de séance : 17h00